

Note n° 20 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 12 septembre 2016

Mobilisation le 29 septembre

Les neuf organisations de retraité-e-s CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble & Solidaires-UNRPA se sont rencontrées le 7 septembre dans les locaux de Solidaires.

Cette unité d'action, sur des revendications partagées sur le pouvoir d'achat, tient bon malgré le clivage des organisations syndicales « des actifs » entre deux pôles, la contestation et le soutien de la Loi Travail, les « réformistes » et les « revendicatifs ». La confédération CFDT a vainement fait pression sur la CFTC et la CGC pour que leurs retraité-e-s changent de camp. L'action des neufs dérange, CFDT et UNSA retraité-e-s ont décidé de s'exprimer le 20 septembre pour réclamer l'indexation des pensions sur les salaires, un sacré revirement pour une organisation qui a soutenu le plan Juppé de 2003, notamment l'indexation des pensions des fonctionnaires sur les prix.

Un modèle de tract pour les équipes locales appelle à l'action le 29 septembre. Il porte les revendications communes :

- Pour le retour à une **revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier** de l'année en prenant en compte **l'évolution du salaire moyen**.
- **Pour une pension** au moins égale au SMIC revendiqué pour une retraite complète.
- Pour le **rattrapage du pouvoir d'achat perdu** sur les pensions, la **baisse de la CSG** des retraité-e-s et **l'abrogation des mesures fiscales régressives** contre les retraités : la ½ part fiscale et l'exonération des majorations familiales.
- Pour **l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités**, le maintien des **pensions de réversion** et la suppression des conditions de ressources.
- Pour le **développement et le renforcement de services publics** de qualité indispensables au mieux vivre individuel et collectif (santé, transports, culture, sécurité, etc.).

Une lettre commune demande une rencontre à la ministre Touraine sur la perte de pouvoir d'achat et ses conséquences dramatiques, les insuffisances de la loi aide à l'autonomie et du Haut Conseil de la Famille de la Famille, de l'enfance et de l'âge, où les syndicats de retraité-e-s sont exclus.

Un colloque se prépare pour fin novembre afin de montrer et réfléchir sur la réalité des retraité-e-s et de leur pouvoir d'achat, sur la place des retraité-e-s dans la société. Les réflexions seront précédées d'informations d'un représentant d'une organisation syndicale au COR, d'un responsable de la CNAV, d'un économiste travaillant sur les retraites...

Une conférence de presse nationale le 19 septembre informera la population

« Revalorisation » de 0 % en 2016 !

C'est ce que prévoit la Commission des comptes de la Sécurité sociale. La revalorisation s'appuie sur les prix et non plus les salaires depuis 1993 pour le privé, 2003 pour le public et 2008 pour les régimes spéciaux.

Depuis 2014, la revalorisation de la retraite de base s'applique au 1^{er} octobre, d'abord en fonction de l'inflation estimée pour les 12 mois suivants, depuis 2016 selon l'inflation constatée l'année passée.

Les complémentaires sont revalorisées au 1^{er} novembre et, de 2013 à 2018, 1 point en dessous de l'inflation constatée, soit de 0 % chaque année d'inflation inférieure à 1 %.

Il faut remonter à 2013 pour voir une vraie revalorisation !

**Tout
le monde
déteste
la loi
travail**

Manifestez le 15/9

Solidaires

Information des départements

Calvados 14 : diffusion d'un tract commun pour appeler à un rassemblement le 29 septembre à 10 h 30, sur la place du théâtre de Caen. Un nouveau billet de banque de 0 euro, montant du projet de revalorisation des pensions, sera distribué le 29.

Doubs 25 : les retraité-e-s appelle à manifester le 15 septembre, sans banderole unitaire, mais en distribuant un tract commun et en prévenant la presse. L'inter-organisation des retraité-e-s manifeste le 29 septembre et distribue un tract.

Loire-Atlantique 44 : les retraité-e-s CGT, FO, FSU, CFTC, Solidaires discutent de la préparation du 29, malgré les réticences de FO sur les actions spécifiques des retraité-e-s.

Meurthe-et-Moselle 54 : pour le 29, CFTC, FSU, Solidaires et FGR-FP envoient un communiqué de presse, rencontrent le Préfet et un député dit « frondeur », appellent à manifester à 14 h 30, place Stanislas à Nancy. Solidaires insiste sur les transports gratuits et accessibles, sur la prise en compte de l'écologie dans les expressions communes.

Rhône 69 : l'intersyndicale CGT, FO, CGC, FSU, Solidaires, FGRFP, distribue des tracts qui appellent à manifester le 29 à 14 h du quai Augagneur (préfecture) à Lyon jusqu'à l'ARS rue Garibaldi. Dès la parution des décrets du CDCA, une audience sera demandée à la métropole.

Région parisienne : l'intersyndicale Loi Travail a décidé de mettre Solidaires en tête le 15 septembre, les retraité-e-s seront les bienvenus pour faire une belle tête de cortège. L'inter-organisation appelle à manifester sur un parcours à négocier avec la préfecture.

Fin de vie : directives publiées

La loi Claves-Leonetti du 2 février, pour une « fin de vie digne et apaisée », définit les conditions d'arrêt des traitements thérapeutiques pour les malades. Peu de personnes rédigent leurs souhaits de prolongation, limitation ou arrêt des traitements médicaux, en situation de fin de vie ou d'accident.

Deux décrets d'application et un arrêté du 5 août établissent les conditions de rédaction des directives anticipées pour la fin de vie. L'arrêté ministériel définit deux modèles de directives anticipées, selon que la personne est bien portante ou déjà atteinte d'une maladie grave. Le rédacteur indique ses souhaits : maintien ou non en vie artificielle, poursuite ou pas des traitements médicaux, demande ou pas d'une « sédation profonde et continue » associée à un traitement de la douleur. Ces directives s'imposent désormais aux praticiens. Médecin et proches doivent savoir que des directives anticipées ont été rédigées.

Le ministère de la santé a annoncé une campagne d'information à la fin de l'année.

Les économies du recul du départ en retraite

Les régimes de retraite s'amélioreront de 6 milliards en 2020 (0,3 % de PIB), grâce à la « réforme » Agirc-Arrco :

- en cas de départ à 63 ans, la décote de 10 % pendant trois ans fait économiser ;
- en cas de départ retardé, des cotisations alimentent les caisses.

Dans tous les cas, la caisse en profite. C'était l'objectif, sur le dos des personnes retraitées.

Assurance obsèques : attention aux arnaques !

La Répression des fraudes a constaté que près d'un quart des établissements contrôlés, proposant des contrats d'assurance obsèques, sont en infraction. Des bancassureurs, sociétés d'assurance et autres mutuelles proposent des clauses abusives, montant des frais d'entrée du contrat, uniquement des numéros surtaxés, un manque d'information sur le prix, une communication publicitaire incomplète (exclusion de garantie, délais de versement du capital, prix des prestations, distinction entre les prestations funéraires obligatoires et facultatives...).

La Répression des Fraudes a « sanctionné les manquements les plus importants, notamment les pratiques abusives ou trompeuses ».

Garantie de paiement des réversions

Un décret du 30 août 2016 étend la garantie de paiement des pensions de retraite de droit direct aux pensions de réversion, à l'issue d'un délai maximal de quatre mois après la demande de liquidation.

Un communiqué du ministère précise qu'une aide sera accordée sur demande aux familles confrontées à des situations de précarité pendant cette période d'évaluation des droits.

Le 29 septembre : des millions de retraité-e-s doivent se retrouver dans la rue